



Conseil central
de la *Montérégie*

**POLITIQUE DE
LOCATION DE SALLES
DU CONSEIL CENTRAL DE LA MONTÉRÉGIE**

**Adoptée 22 MARS 2011
Modifiée le 26 octobre 2022**

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

SYNDICATS :

1. Les syndicats qui utilisent une seule salle pour leurs réunions, il n'y a aucuns frais.
Si des modifications de la configuration de la salle sont demandées, il y aura des frais de **100.00 \$**
2. Les syndicats qui utilisent plus d'une salle seront facturés comme suit :

2 salles : 200.00 \$
3 salles : 250.00 \$

ORGANISATIONS :

Pour les organisations autres que les services régionaux, Service de la syndicalisation et le Service des relations du travail, elles seront facturées comme suit :

- 1 salle : 100.00 \$**
2 salles : 250.00 \$
3 salles : 350.00 \$

N.B. Les salles auxquelles se réfère cette politique sont les salles identifiées comme étant les salles 1, 2 et 3.